

Le premier discours de M. Wolfred Nelson, l'exilé des Bermudes, discours qu'il prononça en français, quoique cette langue ne lui fût pas aussi familière que l'anglais, lui attira les sympathies de toute la Chambre. Stature colossale, figure énergique, tête fière et hardie, tout son extérieur annonçait le courage et la force ; on sentait en l'écoutant qu'un cœur noble et généreux battait dans sa poitrine. Faisant allusion à la perte de sa fortune occasionnée par les événements de 1837 :

“ J'étais à l'aise autrefois, dit-il ; j'ai tout perdu, fors l'honneur. Les années commencent à peser sur mes épaules ; j'ai besoin de toute l'énergie qui me reste pour amasser quelque chose pour mes vieux jours. Mais, Dieu merci, je laisserai un nom sans tache à mes enfants. ”

Le côté ministériel ne comptait que fort peu d'orateurs. Le solliciteur général Sherwood parlait avec beaucoup de volubilité et de chaleur ; mais il manquait de tact et de logique, et se laissait aller parfois à un langage vulgaire. Le procureur général Smith était un parleur facile, mais manquait de l'expérience et des connaissances nécessaires à la position qu'il occupait. Parmi les principaux partisans du ministère, M. Ogle R. Gowan, alors grand maître des orangistes dans le Haut-Canada, et rédacteur du *Statesman*, parlait facilement, et passait pour plus instruit et plus habile tacticien que les deux ministres dont nous venons de citer les noms. Plusieurs autres, comme MM. Moffatt, De Bleury, Dunlop, les Macdonald, ne manquaient pas d'habileté, sans être des orateurs marquants.

Parmi ces derniers, se trouvaient deux jeunes hommes qui devaient plus tard jouer un rôle important dans la politique du pays, et devenir tour à tour premiers ministres : John A. Macdonald, de Kingston, et John Sandfield Macdonald de Glengarry. Leurs débuts à tous deux furent assez modestes. Le premier surtout ne parlait que rarement, et n'annonçait nullement cet orateur facile et brillant qui devait faire plus tard le charme de nos assemblées législatives. Le second était déjà membre de l'Assemblée depuis 1841.

Le projet d'adresse fut adopté à une majorité de six voix (42 contre 36). Presque tous les représentants du Bas-Canada le repoussèrent, à l'exception de ceux des Cantons de l'Est, qui l'appuyèrent d'autant plus volontiers qu'un des paragraphes décla-